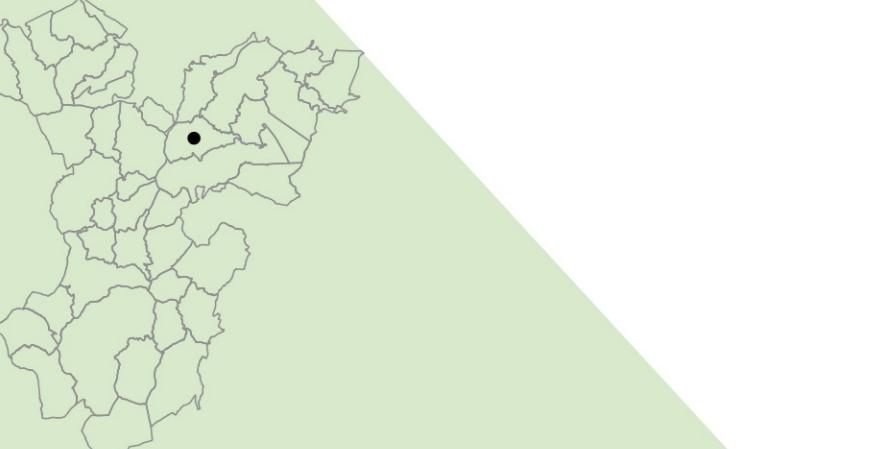


COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU TRIANGLE VERT

Document d'arrêt



Commune de DAMBENOIT LES COLOMBE

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNALEnsemble de la commune au  
1/5000 ème

Pièce n°4.3.16

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISE À JOUR

Arrêté par délibération du  
Conseil Communautaire : le 03/07/2025Approuvé par délibération du  
Conseil Communautaire :INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 20000 Vesoul Agence de Besançon  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29 -  
initiativead25@orange.fr

## Légende :

— Limite de zones et de secteurs

## ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UA : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UB : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UB : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UB : Secteur de la zone UB en lien avec une autorisation

UB : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UE : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

UL : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UL : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

## ZONES A URBANISER

AUa,AUb,AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

## ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

At1,At2,At3,At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

## ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de

l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Nl : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nr : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nb : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

Nc : Secteur de la zone N à vocation d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

Nlr : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

Ng : Secteur de la zone N le long des parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt, Ngt2 : Secteur de la zone N aux abords des constructions du Golf (restauration, réception, ...)

Nt1, Nt2, ... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntib : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles

R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques

▼ Mines (Source : BRGM)

● Carrière (Source : BRGM)

■ Indice karstique (Dolines)

◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

◆ Falaises

Aléa très fort

Aléa fort et moyen

Aléa moyen

Aléa fort et moyen

Aléa moyen